



## Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel  
Tél 032 853 44 55  
Internet: www.football.ch/anf - E-mail: anf@football.ch

Comité central

### MODALITES DE CONVOCATION SAISON 2021-2022

#### 1. Directives concernant la fixation du début des matchs

##### 1.1 Communication des dates et des heures

Les clubs doivent inscrire les heures des matchs via Club Corner en principe pour tout le tour mais au plus tard dans un délai de 21 jours avant la date initialement prévue **Tous retard sera amendé de CHF 50,00.** Les matchs doivent être fixés comme suit :

Catégories Actifs / Actives, Juniors / Juniores

**En gras : horaires préférenciels.**

2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> ligue : <b>Vendredi : 20h15 sans accord de l'adversaire.</b>	
<b>Samedi : 17h30 à 20h30 (accord de l'équipe adverse avant 17h30).</b>	
<b>Dimanche: 10h00 à 17h00</b>	
Lundi : 20h15 (accord entre les 2 clubs)	
4 <sup>ème</sup> ligue fém :	Vendredi dès 20h00
	Samedi : 18h00 à 20h15
	<b>Dimanche: 11h00 à 16h00</b>
Juniors A, B, C et FF 19 :	<b>Samedi : Après-midi</b> Dimanche : Après-midi
Juniors D, E et FF 15 :	<b>Samedi : 9h00 à 12h</b> <i>Samedi : possible l'après-midi si animation F le matin !</i>

Jusqu'à 21 jours avant la date initialement prévue, les clubs peuvent avancer des matchs dans les tranches horaires prévues ci-dessus sans l'autorisation de l'adversaire via Club Corner.

##### 1.2 Matchs en semaine

Les clubs peuvent avancer les matchs en semaine dans un délai de 21 jours avant la date initialement prévue via Club Corner **avec l'accord de l'adversaire.**

##### 1.3 Modification de la convocation

Un match fixé par le calendrier ne peut en aucun cas être déplacé plus tard que prévu par les horaires ci-dessus (point 1.1) .

Les demandes de déplacement jusqu'à 15 jours avant le jour de match officiel doivent être adressées à l'ANF **avec l'accord de l'adversaire.**

##### 1.4 Droit de modification par le CC ANF

En cas de nécessité, le CC de l'ANF se réserve le droit de fixer impérativement la date des matchs ou de modifier ce qui précède.

**Entrée en vigueur : 2 août 2021**

*ANF Comité central  
Neuchâtel, juillet 2021*